

Scala® - Fongicide

Composition :400 g/l de pyriméthanil

Formulation : suspension concentrée (SC)

AMM n° :9200159

BASF préconise l'utilisation de Scala uniquement sur les cultures et maladies mentionnées dans le tableau ci-dessous.

BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou d'inefficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures ou d'autres maladies, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Usages autorisés :

Cultures	Cibles	Doses	Nbre d'applic.	DAR	ZNT aquatique
Pommier	Tavelure	0,05 L/hl	2	56 j	20 m
Vigne	Pourriture grise, champignons producteurs d'OTA - (OTA : BBCH 60-89)	2,5 L/ha	1	21 j	5 m
Cassissier, groseillier, baies et autres petits fruits	Pourriture grise	2 L/ha	1**	3 j	5 m
Framboisier, mûre	Pourriture grise	2 L/ha	1**	3 j	5 m
Tomate	Pourriture grise	1,5 L/ha	1	3 j	5 m
Aubergine	Pourriture grise	2 L/ha	1	3 j	5 m
Carotte	Maladie des taches brunes (<i>Alternaria daucy</i>)	2 L/ha	2	21 j	5 m
Concombre, courgette	Pourriture grise	2 L/ha	1	3 j	5 m
Fraisier	Pourriture grise	2 L/ha	1	3 j	5 m
Haricot vert	Pourriture grises	1,5 L/ha	2	14 j	5 m
Pois mange-tout	Pourriture grise	1,5 l/ha	2	14 j	5 m
	Maladies des taches brunes (Anthracnose)	1,5 l/ha			
Laitue, chicorées scaroles – chicorées frisée	Pourriture grise	2 L/ha	2	14 j	5 m
Haricot sec, lentille,	Pourriture grise	1,5 L/ha	2	28 j	5 m
Pois-chiche	Pourriture grise Maladie des taches brunes (anthracnose)	1,5 L/ha	2	28 j	5 m
Oignon (<i>uniquement</i>)	Pourriture grise (<i>Botrytis squamosa</i>)	2 L/ha	2	14 j	5 m

**Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits**

 **BASF**
We create chemistry

Fongicide

Poireau (<i>uniquement</i>)	Maladies des taches brunes (<i>lternaria porri</i>)	2 L/ha	2	14 j	5 m
pois de conserve (pois potager)	Maladies des taches brunes (Anthracnose), Pourriture grise	1,5 L/ha	2	14 j	5 m
Pois protéagineux d'hiver et de printemps, féverole d'hiver et de printemps, lupin	Anthracnose Pourriture grise	1,5 L/ha	2	28 j	5 m
Tabac	Pourriture grise	1 L/ha	2	-	5 m
Fines herbes : Aneth (feuille), basilic, cerfeuil, ciboulette, estragon, fenouil (feuille), livèche (feuille), marjolaine, mélisse officinale, menthe officinale, menthe, origan, romarin, sarriette annuelle, sauge officinale, thym	Maladies diverses	2 L/ha	1	14 – 21 j*	5 m
Porte graine : Cultures potagères, betteraves et légumineuses fourragères	Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	5 m

* Recommandations BASF : 14 jours en production de feuilles / 21 jours en production de racines.

** 1 application dans un programme de 3 applications fongicides sans dépasser 2 applications maximum par an.

- ⇒ En cultures de plantes aromatiques, framboisier et autres rubus, cassissier (groseillier, baies et autres petits fruits) effectuer un test de sélectivité sur quelques sujets avant la réalisation du traitement pour vérifier l'absence de phytotoxicité sur les plantes traitées.
- ⇒ Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant le mélange/chargement et pendant l'application du produit en utilisant un pulvérisateur pneumatique (vigne) ou une lance s'agissant de culture basse (salade).
- ⇒ Il est recommandé de porter des gants pendant l'application du produit en utilisant tout autre moyen d'application.

Classement toxicologique :



H411 : Toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

Délai de rentrée : 6 heures (8 h sous abri)

Réglementation transport ADR : UN 3082 classe 9

Conditionnement : bidon de 1 l (groupage par 10)

..... bidon de 5 l (groupage par 4)

La matière active

Le **pyriméthanil** appartient au groupe chimique des anilino-pyrimidines

Nom chimique : N-(4,6-diméthylpyrimidin-2-yl)aniline

Formule brute : C₁₂H₁₃N₃

Masse molaire : 199,3

Le produit formulé : Scala

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,06-1,08

Inflammabilité : non inflammable

Température limite de stockage : 0°C - +40°C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : > 5000 mg/kg

LMR européenne :

consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

PROTECTION DE L'UTILISATEUR (recommandations BASF):

♦ Pour se protéger l'opérateur doit porter :
Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- ⇒ Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- ⇒ Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalons, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- ⇒ EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail,
- ⇒ Des bottes,
- ⇒ Des lunettes de sécurité ou un écran facial,

Pendant l'application :

- ⇒ Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalons, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- ⇒ Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine.

Intérêt du produit

Scala est un fongicide particulièrement efficace pour lutter contre la pourriture grise sur de nombreuses cultures. Grâce à son mode d'action original, il présente une bonne efficacité contre toutes les souches de botrytis. **Scala** est un fongicide de contact à base de **pyriméthanil** ayant une activité translaminar le mettant rapidement à l'abri du lessivage dès séchage de la bouillie.

Sur vigne, **Scala** possède une activité anti-laccase très intéressante. Une redistribution de **Scala** par effet vapeur renforce son efficacité sur les organes difficilement accessibles en pratique.

Scala est neutre vis-à-vis de la faune auxiliaire et respecte les abeilles.

Mode d'action

Le **pyriméthanil** : son mode d'action exact n'a pas encore été précisément identifié. Cependant, des études suggèrent qu'il pourrait agir en inhibant la biosynthèse d'un acide aminé particulier, la méthionine (occupant une place essentielle dans le métabolisme cellulaire et indispensable au bon fonctionnement de tout organisme vivant). Des études complémentaires ont permis de mettre en évidence que le **pyriméthanil** empêcherait la sécrétion d'enzymes extracellulaires, indispensables au champignon pour qu'il puisse prélever des nutriments dans la plante parasitée.

Le **pyriméthanil** agit par contact et présente un effet de vapeur intéressant ainsi qu'une bonne activité translaminar.

Il appartient au groupe D1 [Biosynthèse des acides aminés et des protéines, famille des Anilino-pyrimidines] de la classification FRAC.

Conditions d'application

VIGNE

Scala peut être utilisé de la floraison à 21 jours des vendanges :

Dose : 2,5 l/ha

Afin d'éviter ou de limiter le développement de souches de botrytis résistantes, il est recommandé d'appliquer **Scala** ou tout autre produit à base d'anilinopyrimidine qu'une seule fois dans la saison à l'une des périodes :

- ◆ Fin fleur - chute des capuchons floraux, afin de contrôler les infections précoces de Botrytis latent (contamination des jeunes baies via les blessures d'abscission des pièces florales) et de réduire l'inoculum disponible à la véraison.
- ◆ Début de la fermeture de la grappe, afin d'empêcher le développement du champignon à l'intérieur de celle-ci, notamment lorsque les blessures de la cuticule occasionnées par les tordeuses ou les maladies en favorisent l'installation.
- ◆ Véraison, plus ou moins précocement suivant les cépages, afin d'éviter la pénétration du botrytis dans les baies.

Localiser la pulvérisation du produit sur la zone des grappes, en traitant le rang face par face.

Scala n'a aucune incidence sur la maturité des raisins, sur le déroulement des fermentations et n'affecte pas les qualités organoleptiques des vins et des eaux-de-vie.

L'activité anti-laccase se manifeste quel que soit le stade de traitement.

Contre les champignons saprophytes producteurs de mycotoxine (*Aspergillus carbonarius*) :

Scala doit être appliqué dans les zones à risque OTA lorsque les conditions sont favorables aux *Aspergilli* toxigènes.

Il existe une cartographie des risques OTA. Les vignobles à risque jouissent de température et humidité élevées, de part leur proximité relative (80 km maximum) de la mer Méditerranée.

Scala

L'application unique de **Scala** contre les champignons saprophytes producteurs de mycotoxine doit être réalisée à partir du stade véraison. **Scala** peut être appliqué de mai à septembre :

- respecter un DAR de 21 jours.
- **Scala** appliqué à partir de la véraison jusqu'à 21 jours avant vendange permet une réduction significative du taux d'OTA dans les moûts et vins.

Localiser la pulvérisation du produit sur la zone des grappes, en traitant le rang face par face.

POMMIER

Contre la tavelure, il est recommandé d'adopter une méthode de lutte préventive, basée sur l'alternance de fongicides à mode d'action différent.

Scala peut s'appliquer dès l'apparition des premiers organes verts sensibles (stades C C3 / BBCH 53-54) jusqu'au stade « chute des premiers pétales (stade G / BBCH G) à :

Dose : 0,05 l/hl

(base de 1000 l d'eau à l'hectare)

Scala, bénéficie de propriétés préventives et curatives de haut niveau, peu dépendantes de la température :

- ♦ sa persistance d'action préventive est de 7 jours.
- ♦ son action curative (effet stop) est de 48 heures au plus, à partir du début de la contamination.
- ♦ la résistance au lessivage est acquise dès le séchage de la bouillie soit une heure après traitement. Le traitement doit être réalisé sur un feuillage sec.

En cas de situations cumulant fortes projections et développement rapide de la végétation réduire l'intervalle entre deux applications d'un à deux jours.

De par ses excellentes performances sur feuilles, **Scala** est particulièrement adapté aux traitements de début de saison, même par température basse, et s'utilise :

- ♦ Dès les premiers risques de tavelure, en tenant compte de la pression de la maladie, des conditions climatiques et de la croissance des pousses.
- ♦ En cas de nécessité de rattrapage, au plus tard dans les 48 heures suivant le début d'un évènement contaminant.

Dans le cadre de la bonne gestion de la molécule, limiter son emploi à 2 applications dans le programme (en incluant tous produits à base d'anilinopyrimidine).

Le mélange avec un produit anti-tavelure de contact est fortement recommandé, il permet d'augmenter l'efficacité et apporte une meilleure prévention du risque de développement de souches résistantes.

L'application doit se faire avec un matériel de pulvérisation permettant d'assurer une répartition régulière et uniforme de la bouillie sur l'ensemble de la végétation, en passant dans chaque rangée. Un traitement à volume réduit doit apporter la même quantité de **Scala** à l'hectare qu'un traitement classique jusqu'à la limite du ruissellement.

Scala est sélectif de toutes les variétés de pommier testées à ce jour.

FRAMBOISIER - CASSISSIER

Au préalable, effectuer un test de sélectivité sur quelques sujets avant la réalisation du traitement pour vérifier l'absence de phytotoxicité sur les plantes traitées.

Il est recommandé d'adopter une méthode de lutte préventive, basée sur l'alternance de fongicides à mode d'action différent. 1 application de **Scala** dans un programme de 3 fongicides à raison de 2 applications maximum par saison.

Dose : 2 l/ha

- ♦ Protection des fleurs : traiter à 10% des fleurs écloses et éventuellement en pleine floraison.
- ♦ Protection des fruits : traiter à la formation des fruits et renouveler à intervalle de 2 semaines avec un autre fongicide

AUBERGINE, TOMATE, COURGETTE ET CONCOMBRE

Il est recommandé d'appliquer **Scala** dès les premières périodes de risque sans dépasser une application maximum par an. **Scala** peut être utilisé en plein champ, sous tunnels ou serres. Dans les cultures sous abri, veiller à bien aérer après application. Sous serre, adapter le volume de bouillie à l'importance de la végétation et traiter avec **Scala** sur la base de 200 ml/hl (150 ml/hl en culture de tomate) sans dépasser la dose de 2l/ha sur aubergine, concombre et courgette et 1,5 l/ha sur tomate

CAROTTE

Intégrer **Scala** dans un programme préventif avec des fongicides à mode d'action différents, de façon à éviter ou à limiter le développement des souches résistantes.

L'intégration de **Scala** dans un programme de traitement se fera sur la base suivante : une application de **Scala** pour 3 interventions contre alternaria. Ne pas dépasser de 2 applications de **Scala** par saison.

Dose : 2 l/ha

FRAISIER

Intégrer **Scala** dans un programme préventif avec des fongicides à mode d'action différent, de façon à éviter ou à limiter le développement de souches résistantes.

Dose : 2 l/ha

HARICOT FRAIS NON ECOSSÉ ET HARICOTS SECS

Contre la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) utiliser **Scala**, à raison de deux applications par saison, de préférence au stade début floraison.

Dose : 2 l/ha

LAITUE, CHICOREE SCAROLE ET CHICOREE FRISÉE

Pour une gestion raisonnée du programme d'alternance, réaliser une application de **Scala** en début de cycle, au repiquage (situation botrytis) ou au stade 6-8 feuilles après un fongicide efficace sur sclérotinia (situation botrytis-sclérotiniose).

Dose : 2 l/ha

Ne pas dépasser deux applications par an que ce soit en serre ou en plein champ.

Le traitement doit être réalisé sur un feuillage sec et appliqué avec une rampe, la seule technique permettant de garantir une bonne qualité de pulvérisation.

Réaliser un test de sélectivité avant de généraliser l'emploi de **Scala**, seul ou en mélange, notamment en fonction des conditions d'utilisation sous abri.

Dans les cultures sous abri, veiller à bien aérer avant et après l'application.

Ne pas utiliser **Scala** en production de plants.

LENTILLE

Contre le botrytis, utiliser **Scala** à raison d'une à deux applications par saison, de préférence au stade début floraison.

Dose : 1,5 l/ha

POIS PROTÉAGINEUX, FEVEROLES, POIS CHICHE LUPIN, POIS ECOSSÉS FRAIS ET POIS MANGE-TOUT,

Contre le complexe botrytis-anthracnose, utiliser **Scala** à raison de d'une à deux applications par saison, de préférence au stade début floraison.

Dose : 1,5 l/ha

POIREAU

Scala s'utilise dans le cadre d'un programme en alternance avec des fongicides à mode d'action différent.

Dose : 2 l/ha

Ne pas dépasser 2 applications de **Scala** par saison.

OIGNON

Appliquer **Scala** en préventif avec un maximum de 2 applications dans un programme basé sur l'alternance des matières actives.

Dose : 2 l/ha

USAGES MINEURS

TABAC

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ANITTA (05.53.74.43.60). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Scala peut être utilisé pour lutter contre le botrytis du tabac en pépinière. Ne pas dépasser 2 applications par saison.

Dose : 1 l/ha

CULTURES PORTE-GRAINES MINEURES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (Tél : 02.41.80.91.00). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Autorisé pour lutter contre les maladies à sclérotés (botrytis) des betteraves, cultures potagères et légumineuses fourragères porte-graine. Ne pas dépasser 2 applications de **Scala** par saison..

Dose : 1,5 l/ha

PLANTES AROMATIQUES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEIPMAI (02.41.30.30.79). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Dans tous les cas effectuer un test de sélectivité sur quelques sujets avant la réalisation du traitement pour vérifier l'absence de phytotoxicité sur les plantes traitées.

Autorisé pour lutter contre les maladies à sclérotés diverses sur aneth (feuille), basilic, cerfeuil, ciboulette, estragon, fenouil (feuille), livèche (feuille), marjolaine, mélisse officinale, menthe, origan, romarin, sarriette annuelle, sauge officinale, thym. Ne pas dépasser 1 application de **Scala** par saison.

Recommandations générales

Culture sous abri : pour éviter d'éventuels phénomènes de phytotoxicité, il est recommandé de bien aérer les serres ou tunnels après l'application, quand l'humidité relative est supérieure à 80%.

Notes personnelles :

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Ne pas mélanger avec des produits à base d'aluminium.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire et mettre l'agitation en marche. Bien agiter le bidon de **Scala** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF, 0 810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF France SAS
Division Agro
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04 72 32 45 45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ♦ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ♦ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ♦ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ♦ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ♦ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ♦ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout re-largage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ♦ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ♦ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ♦ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ♦ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION



1

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



3

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5

Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

PENDANT L'APPLICATION



7

Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



8

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



10

Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.